

Commission permanente du 18 mai 2020

La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 18 mai 2020 par visioconférence. Au cours de cette réunion, plusieurs décisions portant sur l'emploi et le développement économique ont été prises.

Dossier N° 8 : Angers Loire Métropole octroie une subvention de 20 000 € au Relais pour l'emploi 49, situé à Trélazé

Deux des axes de la politique d'emploi menée par la Communauté urbaine sont l'accompagnement à la recherche d'emploi et le placement en emploi. Le relais pour l'emploi 49 implanté à Trélazé a pour mission principale de répondre aux problématiques liées à la recherche d'emploi. Il accompagne les trélazéens et notamment ceux du quartier, le Grand-Belleuve, dans des actions de placement. Compte tenu de l'éloignement géographique des services de Pôle Emploi et du nombre de demandeurs d'emploi sur la ville de Trélazé, Angers Loire Métropole accorde 20 000 € de subvention à l'antenne de proximité de Trélazé.

Dossier n° 9 : Angers Loire Métropole subventionne 5 projets à hauteur de 43 050 €

Dans le cadre du Contrat de Ville Unique, l'agglomération angevine attribue des subventions à 5 actions liées à l'emploi et au développement économique pour un montant de 43 050 € dont la répartition est la suivante :

- Envergure Ouest : 10 750 €;
- ASEA (Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence) : 13 500 €;
- Mission Locale Angevine : 5 800 €;
- AFODIL (Association pour la formation et le développement de l'initiative locale) : 10 000 €;
- ASCAPE 49 (Association des cadres pour l'emploi) : 3 000 €.

Dossiers n° 14, 15 et 16 : ALTER Énergies participe à des projets de production d'énergies renouvelables, à hauteur de 1,18 M€

Trois projets portés par ALTER Énergies, spécialisée dans le développement du photovoltaïque, sont concernés : le projet de centrale photovoltaïque au sol de Chazé-Henry et celui situé au Champ de Liveau, à Montreuil-Bellay ainsi que le développement d'ombrières photovoltaïques de parking. Afin de porter les projets de création des deux centrales photovoltaïques, ALTER Énergies participe respectivement pour un montant de 50 475 € et 715 659 €. Ces projets s'inscrivent dans le cadre de l'appel d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour lesquels ALTER Énergies a créé une SAS dédiée à chacun des projets, après l'accord préalable des collectivités locales actionnaires. Le projet de Chazé-Henry prévoit un investissement estimé à 2,4 M€; celui de Champ de Liveau s'élève à 3,975 M€. La réalisation de projets d'ombrières photovoltaïques de parking de petite taille a démontré un potentiel de développement sur le territoire. Par le biais d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) destiné à retenir le meilleur partenaire possible, ALTER Énergies souhaite installer sur le territoire du département de Maine-et-Loire des ombrières solaires de petite et moyenne puissance, associé à un service de recharge pour véhicules électriques. Pour mener à bien ces projets, ALTER Énergies concrétise un partenariat avec la société See You Sun, spécialisée dans le développement d'installations solaires. Ce partenariat, d'une durée de 4 ans, permettra de co-développer les projets par grappe de 10 installations minimum (seuil à atteindre pour être rentable). Les objectifs de développement sur le département de Maine-et-Loire sont de l'ordre de 5 MWc (l'équivalent de 50 projets).

Le montant du partenariat, porté par ALTER Énergies et la société See You Sun, au sein d'une SAS dédiée au portage de projets d'ombrières photovoltaïques s'élève à 1,053 M€ réparti comme suit : Société See You Sun : 631 800 € et ALTER Énergies : 421 200 €.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité des membres de la Commission permanente.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM :

<http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.htm>

Qu'est-ce que la Commission Permanente ?

La Commission Permanente examine les affaires courantes ainsi que les orientations générales liées aux compétences d'Angers Loire Métropole, notamment en matière de développement stratégique.

Elle tient également lieu de Commission communautaire pour les Finances, les Ressources humaines et l'Informatique. Elle est composée du bureau exécutif (le président assisté des 15 vice-présidents), des maires délégués communautaires d'Angers Loire Métropole et de la première adjointe de la Ville d'Angers.

Une volonté de transparence

Les délibérations de la Commission Permanente n'ont pas de caractère public. Toutefois, si les décisions votées en Commission Permanente ne nécessitent pas d'être présentées lors des Conseils communautaires, leur contenu et leur portée concernent l'ensemble des habitants de l'agglomération.

C'est la raison pour laquelle Angers Loire Métropole a décidé de publier sur son site internet l'intégralité de ces délibérations, qui feront opportunément l'objet d'un communiqué.

L'ensemble des décisions des Commissions Permanentes réalisées depuis juin 2014 sont désormais accessibles et consultables en ligne.